



AVIS PUBLIC

AVIS DE PROMULGATION RÈGLEMENT NUMÉRO 773

Avis est par les présentes donné que lors de la séance ordinaire tenue le 14^e jour du mois de janvier 2019, le conseil de la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel a adopté le règlement numéro 773 intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 644 afin de créer l'usage cantine mobile ».

Procédure effectuée pour l'adoption du règlement :

Avis de motion	5 novembre 2018
Adoption d'un premier projet de règlement	5 novembre 2018
Assemblée publique de consultation	29 novembre 2018
Adoption d'un second projet règlement	3 décembre 2018
Adoption du règlement	14 janvier 2019
Certificat de conformité de la MRC des Chenaux	18 janvier 2019

Ledit règlement est déposé à mon bureau à l'hôtel de ville où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures d'ouvertures. Ledit règlement entrera en vigueur selon la Loi.

Donné à Notre-Dame-du-Mont-Carmel ce 22 janvier 2019.

Danny Roy, directeur général et secrétaire-trésorier